https://enseignants.se-unsa.org/Moi-PsyEN-je-veux-un-avancement-de-carriere



## Moi PsyEN, je veux un avancement de carrière

- Je suis... - PsyEN -

Date de mise en ligne : mercredi 4 mai 2022

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

## Moi PsyEN, je veux un avancement de carrière



Selon le dernier bilan social produit par la Deep\*, le salaire moyen d'un PsyEN titulaire est de 2 562 euros mensuels net pour un équivalent temps plein. Ce salaire est de 50 euros inférieurs à la rémunération moyenne de tous les professeurs du premier comme du second degré.

Pourquoi ? Et quels leviers activer pour permettre une rémunération plus juste ?

Un lent accès aux différents grades

Une des raisons de la moindre rémunération moyenne des PsyEN est la lenteur de leur avancement de carrière, notamment à l'occasion des promotions de grade, hors-classe et classe exceptionnelle.

Un accès contraint à la hors-classe

Quand un PsyEN accède au grade de la hors classe à l'âge de 55 ans en moyenne, les autres corps y ont accédé entre 3 et 5 ans plus tôt.

Au-delà de l'accès tardif au métier en raison d'un niveau de diplôme exigé par la réglementation, ce retard s'explique par un nombre de promotions possibles très faible sur certains territoires car en corrélation avec un volume de personnels très bas.

## Mieux comprendre la hors-classe

Un accès limité à la classe exceptionnelle

Une fois promu à la hors-classe, un PsyEN connait à nouveau une particularité freinant son accès au grade la classe exceptionnelle.

Entre un nombre très limité de fonctions et missions éligibles au titre du vivier 1 et une fonction de directeur de CIO exclusivement réservée aux PsyEN EDO, l'accès à la classe exceptionnelle se trouve retardé à l'âge de 59 ans en moyenne.

## Mieux comprendre la classe exceptionnelle

Pour le SE-Unsa, il est par conséquent urgent d'améliorer le rythme d'avancement des PsyEN, et en particulier revoir leurs conditions d'accès aux différents grades. Malgré des avancées récentes pour tous les corps actées pour les campagnes de promotions dès 2022 (<u>relire notre article</u>), un des leviers à activer spécifiquement aux PsyEN serait d'élargir les fonctions et missions éligibles au titre du vivier 1. Ecartés de la fonction de professeur formateur académique (PFA), les PsyEN devraient se voir reconnaître toute mission de formation.

\* Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance